

RÈGLEMENT OFFICIEL DE JEU-CONCOURS

« Offrez-vous un Noël Créatif » — Bel'Artist x Sennelier

SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION

Société organisatrice : Réseau des magasins Bel'Artist

Nom de l'opération : « Offrez-vous un Noël créatif ! »

Période du jeu : Du 1er novembre 2026 au 24 décembre 2026 inclus (23h59)

Grand Prix : Un séjour créatif pour 2 personnes à Saint-Brieuc avec visite exclusive de l'usine SENNELIER.

Tirage au sort : Le 4 Janvier 2027

Accès & Formulaire : www.belartist.com

(avec téléchargement de la preuve d'achat)

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société BEL'ARTIST, SASU au capital de 1000€ domicilié au 3, rue Nungesser et Coli - 86100 CHATELLERAULT, 988 670 949 R.C.S. Poitiers (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), réseau de magasins de fournitures pour beaux-arts et loisirs créatifs, organise un jeu-concours gratuit avec obligation d'achat intitulé « Offrez-vous un Noël créatif ! ».

ARTICLE 2 : DURÉE ET PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Le jeu se déroule du 1er novembre 2026 à 08h00 au 24 décembre 2026 à 23h59 inclusivement. Il est ouvert sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine dans les magasins participants à l'enseigne Bel'Artist et via la plateforme dédiée enregistrée sur le site (<https://www.belartist.com>).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La participation est réservée à toute personne physique majeure résidant à titre principal en France métropolitaine. Sont exclues de la participation les membres du personnel de la Société Organisatrice, les collaborateurs de la maison SENNELIER, ainsi que les membres de leurs familles directes (conjoint, ascendants, descendants).

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation s'effectue selon les étapes obligatoires suivantes :

1. Effectuer un achat d'un ou plusieurs produits dans l'un des magasins du réseau Bel'Artist durant la période de validité du jeu ;
2. Conserver le ticket de caisse original imprimé délivré lors de cet achat ;
3. Se connecter sur le site internet www.belartist.com avant le 24 décembre 2026 à 23h59 ;
4. Remplir le formulaire d'inscription en ligne avec les coordonnées complètes (Nom, Prénom, Email, Téléphone, Adresse postale) ;
5. Télécharger une photographie ou un scan lisible et complet du ticket de caisse (faisant apparaître la date d'achat, le nom du magasin et les articles) ;
6. Valider le formulaire de participation.

Chaque ticket de caisse unique donne droit à une seule et unique participation. Les participations incomplètes, illisibles, frauduleuses ou hors délais seront invalidées.

ARTICLE 5 : DOTATION ET DESCRIPTIF DU LOT

Le jeu-concours est doté de 6 lots pour un gagnant et son accompagnant (2 personnes au total) :

Un voyage immersion au cœur du savoir-faire Beaux-Arts à Saint-Brieuc (Bretagne) comprenant :

- L'hébergement en hôtel (1 nuit en chambre à l'Hôtel LES CAPS - LAMBALLE) ;
- Les repas du midi et du soir du jour de la visite de l'usine
- Une visite privée guidée et exclusive de l'usine des couleurs SENNELIER à Saint-Brieuc ;
- Visite du musée Maturin Méheut

Les frais de transport jusqu'à Saint-Brieuc restent à la charge exclusive du gagnant et de son accompagnant.

La valeur commerciale indicative du lot est estimée à environ XX € TTC. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, ni d'un remboursement en espèces, ni d'un échange.

ARTICLE 6 : TIRAGE AU SORT ET ATTRIBUTION DU PRIX

Le tirage au sort aura lieu le 4 janvier 2027 parmi l'ensemble des participations enregistrées et validées.

Le gagnant sera averti directement par courrier électronique et/ou téléphone dans un délai de 5 jours ouvrés après le tirage au sort. Il disposera d'un délai de 10 jours pour confirmer son acceptation et transmettre la copie d'une pièce d'identité valide. En l'absence de réponse dans ce délai, le lot sera attribué à un gagnant suppléant.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations nominatives recueillies sont traitées par la Société Organisatrice en qualité de responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés ».

Elles sont destinées exclusivement à l'organisation et à la gestion du présent jeu-concours. Ces données seront conservées pour la durée stricte nécessaire au déroulement du jeu et à la remise des lots, puis supprimées dans un délai de 3 mois suivant la fin de l'opération.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement des données le concernant en écrivant à : contact@belartist.com.

Si le participant estime, après avoir contacté la Société Organisatrice, que ses droits ne sont pas respectés, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - www.cnil.fr).

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET LITIGES

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différend relatif à l'application du présent règlement fera l'objet d'une recherche d'accord amiable avant toute action judiciaire.

Règlement officiel déposé et consultable sur www.belartist.com — Concours Bel'Artist / Sennelier 2025-2026